

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2025-045

Date de convocation : 17/07/2025	Le 21 juillet 2025 à 20h00 , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présents : 10 Qui ont pris part à la délibération : 12	Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas, TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/07/2025	Etaient absents excusés : Mme. DE LUZE Laurence (procuration à Mme. GIMENEZ), Mme. MARQUAIRE Danielle (procuration à Mme. VITALE) Etaient absents : Mme. DUPONT Gwénaëlle, M. GONZALEZ et Mme. REBOUL Odile SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Vincent ESPITALIER

OBJET : CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023-2025 – AVENANT 1

Vu, le courrier du 6 décembre 2022, par lequel Madame SANTONI, Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse, a informé l'autorité territoriale de la délibération n° 2022-492 du 18 novembre 2022 prise par l'Assemblée Départementale et concernant les modalités de mise en place d'un Contrat Vaucluse Ambition, nouveau dispositif contractuel couvrant la période 2023-2025.

Vu, la délibération n° 2023-023 du 12 juin 2023 sollicitant une subvention de 157 440.00€ au titre de la thématique socles,

Considérant que l'aménagement prévu de la place du Barry et de ses abords est à la croisée des enjeux de redynamisation du centre-bourg de Mirabeau, ambition motivée dans la convention-cadre Petites Villes de demain valant ORT, et que pour ce faire, la commune souhaite mobiliser l'accompagnement éventuel d'organismes compétents sur les sujets de transition environnementale, de revitalisation en milieu rural et d'amélioration du cadre de vie.

Considérant que le montant de la dotation 2023 - 2025 de la thématique socles est de 157 440,00 €,
Considérant que le montant de la dotation 2023 - 2025 de la thématique transition écologique et énergétique est de 39 360,00€,

Monsieur le Maire propose d'affecter la part transition écologique et énergétique du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025, aux dépenses suivantes :

- Aménagement de la place du Barry et de ses abords, pour un montant HT de 660 625.00 €
Subvention sollicitée de 39 360.00€ au titre de la thématique transition écologique et énergétique.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter la part transition écologique et énergétique du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025, aux dépenses suivantes :

- Aménagement de la place du Barry et de ses abords, pour un montant HT de 660 625.00 €
Subvention sollicitée de 39 360.00€ au titre de la thématique transition écologique et énergétique.

- **PREVOIT** les crédits nécessaires au financement des dépenses.

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

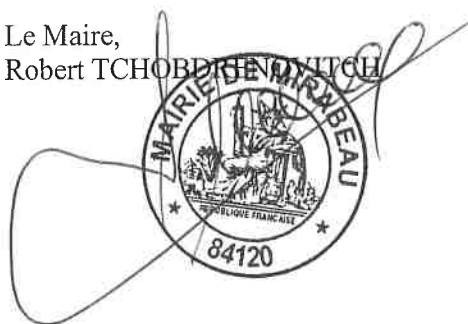
VOTE : UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,
Vincent ESPITALIER



Le Maire,
Robert TCHOBRIN



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.